FÉDÉRATION FRANÇAISE

TUILES & BRIQUES

RAPPORT MORAL

2019

RAPPORT MORAL

2019

FÉDÉRATION FRANÇAISE TUILES & BRIQUES

3 ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

4 TRAVAUX DES COMMISSIONS

4 COMMISSION TUILE
Communication : la tuile s'inscrit dans la modernité
Observatoire de la rénovation : mieux comprendre pour mieux répondre aux besoins des couvreurs
La filière terre cuite présente au 1er congrès de l'UMGCCP
Grand Prix la Tuile Terre Cuite Architendance : une année de valorisation des lauréats

7 COMMISSION BRIQUE DE STRUCTURE
Observatoire des Bureaux d'Etudes Thermiques : la RE2020 au cœur des préoccupations
Le NF DTU 26.1 « Travaux d'enduits de mortiers » est entré en révision
Collaboration et échanges avec les maçons, enduiseurs et plâtriers
Brique terre cuite : 1ère famille de matériau de construction dans AcouSYS

10 COMMISSION BRIQUE APPARENTE
Des outils dédiés pour inspirer les architectes
FDES plaquettes et briques apparentes disponibles en ligne

12 COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Accompagnement des industriels pour l'allocation des quotas de CO_2
Un Engagement pour la croissance verte signé avec l'État
7ème rapport Développement Durable
Projet de Loi Économie circulaire et antigaspillage – REP « Déchets du Bâtiment »
Révision du BREF « Céramique »
Feuille de route Usine bas carbone : concevoir l'usine « Terre Cuite de demain »

15 COMMISSION SOCIALE
Cérémonie de remise des CQP
La modularisation des CQP en blocs de compétences
Transformation des OPCA en OPCO
Rapprochement des conventions collectives
Liste paritaire ECAP

17 COMMISSION STATISTIQUES
Agrément et délégation
Résultats de la profession

18 AFFAIRES PUBLIQUES

18 EUROPE
Révision de la Roadmap CERAME – UNIE
Etude RAMBOLL – BREF « Céramique »
Nouveau parlement : lancement du forum EPCF

19 FRANCE
Promotion de la Maison Individuelle
Préparation de la RE2020
2ème ordonnance ESSOC publiée (simplification des normes de la construction)

21 COMMUNICATION
La ville rêvée des enfants dans un livre souvenir
Convention annuelle de la filière terre cuite 2019 à Lille
Première participation de la FFTB au Congrès de l'UNSFA à Strasbourg

22 CONSEIL D'ADMINISTRATION FFTB (au 31 décembre 2019)

ÉDITORIAL

LAURENT MUSY, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TUILES ET BRIQUES

2019 : DES AVANCÉES SUR LA RE 2020, LA GESTION DES DÉCHETS ET LES ÉMISSIONS CARBONE

Deuxième plus importante en Europe par sa production, l'industrie de la terre cuite française est l'une des plus modernes d'Europe. Plus de 95 % des tuiles et briques utilisés en France sont produites en France. Nos sites de production sont ancrés dans les territoires et ils participent à la dynamique économique et sociale locale. Comme tout acteur industriel, la filière terre cuite a besoin de stabilité et de visibilité pour continuer à investir afin d'être toujours plus productive, innovante et compétitive.

Le marché de la construction a évolué en 2019 dans une forme d'incertitudes réglementaires et fiscales qui pèse sur l'activité en neuf comme en rénovation. L'année 2019 est aussi marquée par des travaux autour de trois sujets, RE 2020, gestion des déchets du bâtiment et diminution des émissions carbone qui auront des impacts majeurs pour notre profession et plus largement pour tout le secteur de la construction.

En premier lieu, l'avancée des travaux relatifs à la future RE2020 qui ont pris la forme de travaux techniques préparatoires par le biais de seize Groupes d'Expertise et de quatre Groupes de Concertation, réunissant l'ensemble des parties prenantes sur différentes thématiques : méthode d'évaluation, données, faisabilité technico-économique des niveaux d'exigences, l'accompagnement des acteurs et la communication. La filière terre cuite est active en son nom propre ainsi qu'au travers de l'AIMCC [1]. Notre industrie et nos produits ont toute leur place pour porter cette évolution et souhaite que la démarche de concertation qui a mobilisé les professionnels aboutisse à un dispositif qui soit un outil structurant d'amélioration de la performance du bâtiment.

Autre sujet d'importance pour la profession, la FFTB a suivi en 2019 tous les travaux qui précèdent le vote de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire [2]. Elle a ainsi participé à une étude réalisée avec les 14 acteurs du secteur de la construction dont l'AIMCC dont elle est membre pour évaluer les conditions de mise en place d'une REP (responsabilité élargie du producteur) dans le secteur du bâtiment et proposer une alternative. La mise en place de cette REP sera un des sujets importants de 2020.

Enfin, la filière s'est activement mobilisée pour déployer sa feuille de route Usine Bas Carbone qui complète et poursuit le travail réalisé depuis plusieurs années lequel a déjà permis d'améliorer l'efficacité carbone en réduisant les consommations d'énergie de 17% depuis 1990 et les émissions de CO_2 de 37%. Cette feuille de route doit permettre, à terme, de proposer à chaque usine les solutions les plus adaptées pour décarboner sa production.

Une première phase a permis d'identifier les pistes de réduction des émissions carbone et de cartographier l'état de notre parc industriel. Cette première phase a aussi mis en évidence l'importance de partager au niveau européen cette démarche initiée par la France. De nombreuses rencontres ont donc été réalisées avec nos collègues européens, avec différents représentants des institutions européennes mais aussi des laboratoires, des équipementiers, des ingénieristes et des énergéticiens. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour notre industrie que de s'inscrire dans une trajectoire vers une industrie compétitive et décarbonée.

Ces sujets complexes et éminemment stratégiques illustrent une fois encore la pertinence de l'action collective pour défendre et porter les intérêts de notre filière.

Laurent Musy

Président de la FFTB

[1] AIMCC : Association française des Industries des Matériaux et produits de Construction

[2] Loi 2020-105 votée le 10 février 2020

TRAVAUX DES COMMISSIONS

1.1 COMMISSION TUILE

Communication grand public : la tuile s'inscrit dans la modernité

La campagne « Exprime-toi, choisis ton toit » lancée en novembre 2017 a déployé de nouveaux contenus en 2019 : nouvelles personnalités avec Louise et Marie qui rejoignent, John, Tom, Sophie, David et Yann et nouveaux reportages qui illustrent au travers du regard croisé d'un architecte et d'une famille, la démarche qui a permis de concevoir une maison chaleureuse et contemporaine.

Le site latuileterrecuite.com, une vaste campagne dans les media web grand public et sur les réseaux sociaux, notamment Instagram (avec 6 000 followers) et Pinterest ont permis de donner de la visibilité à ces contenus à un large public puisque la campagne a été vue plus de 19 millions de fois.

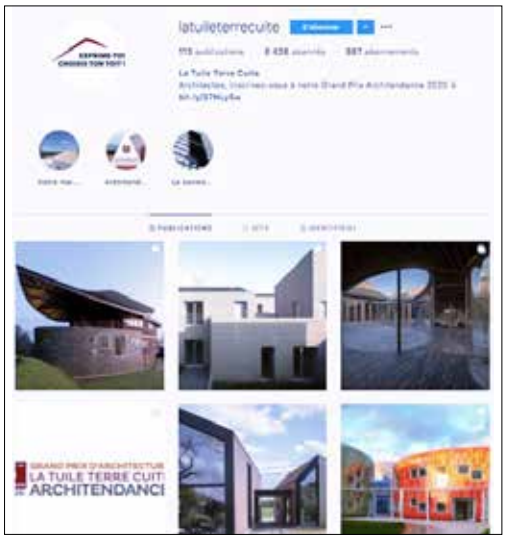

Observatoire de la rénovation : mieux comprendre pour mieux répondre aux besoins des couvreurs

L'activité rénovation est un segment primordial de l'activité des tuiliers. Un outil de mesure et de compréhension de ce segment d'activité a donc été élaboré et mis en œuvre pour une première vague d'enquête en juillet 2019. Cet Observatoire de la rénovation en toiture est basée sur une enquête semestrielle auprès d'un échantillon représentatif (taille, activité, localisation géographique) de 800 couvreurs interrogés sur le web et par téléphone. Une seconde vague est prévue en janvier 2020.

BAROMÈTRE DES ACTIVITÉS EN COUVERTURE RÉNOVATION

REMPLACEMENT DES PETITS ÉLÉMENTS DE COUVERTURE (TUILE)

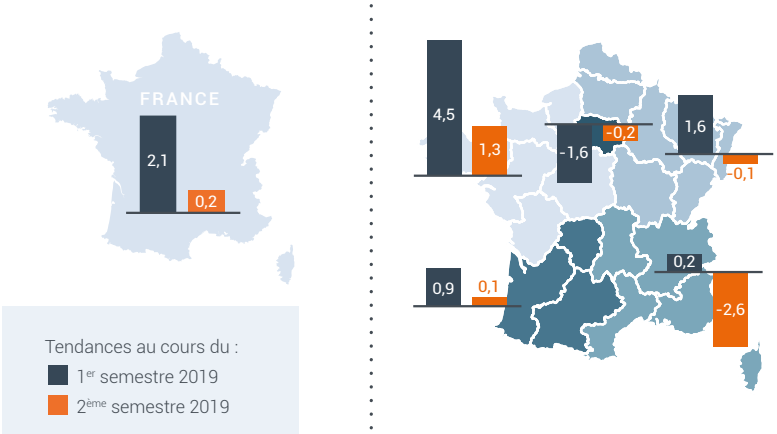

CARNET DE COMMANDE

EN COUVERTURE RÉNOVATION

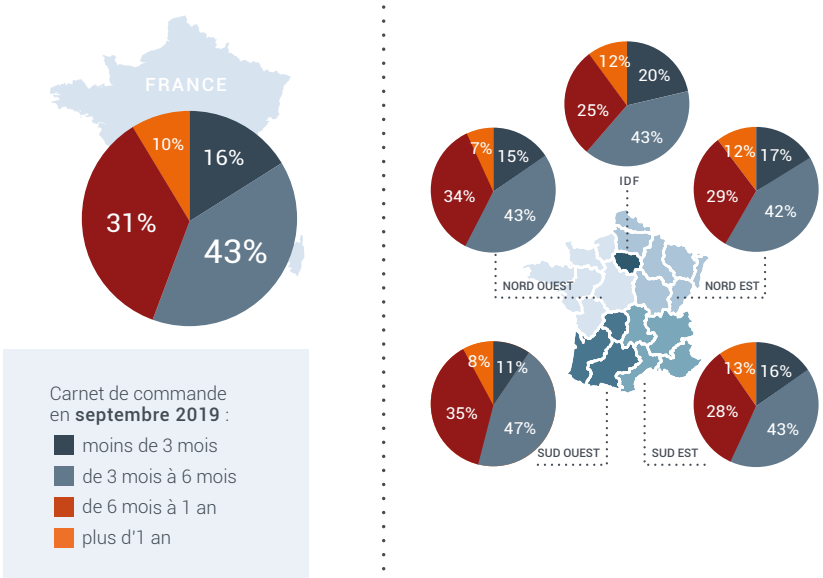

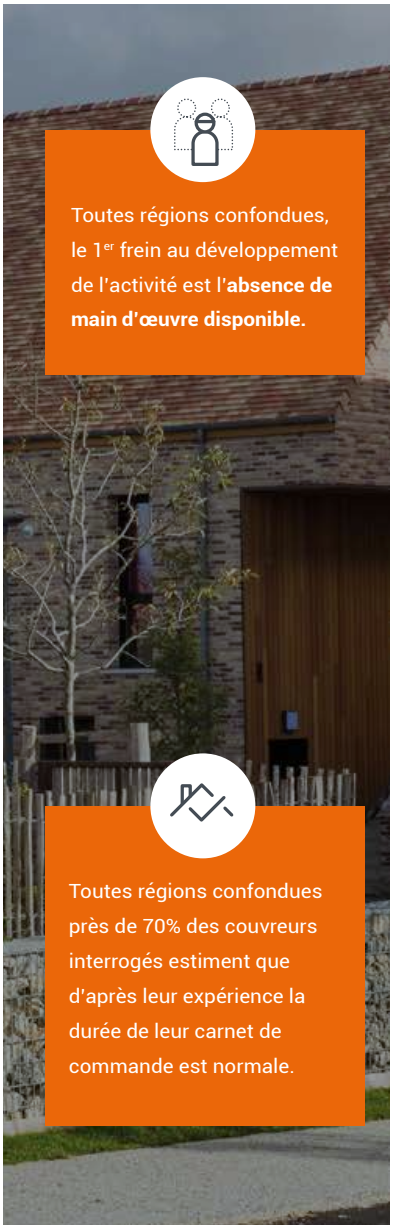

La filière terre cuite présente au 1er congrès de l'UMGCCP

Le 1er janvier 2019, l'UECF et l'UNCP ont fusionné et sont devenues l'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie – FFB, l'UMGCCP. Le Congrès 2019 qui s'est déroulé au mois d'avril à Bruxelles était donc la première édition pour cette nouvelle union. La participation au Congrès symbolise les relations actives que la FFTB et les couvreurs de l'UMGCCP entretiennent tout au long de l'année. La plaquette « Territoires et Toiture » réalisée conjointement par les deux organisations a été ainsi utilisée tant par les équipes des tuiliers que par les délégués de l'UMGCCP dans leurs relations de proximité avec les collectivités locales et territoriales.

Grand Prix la Tuile Terre Cuite Architendance : une année de valorisation des lauréats

Les lauréats distingués par le jury de la quatrième édition du Grand Prix la Tuile Terre Cuite Architendance 2018 ont été mis en avant au travers de différents media en 2019. La presse professionnelle et spécialisée en architecture a ainsi relayé largement le palmarès comme le magazine Terre d'Architecture qui a dédié un numéro spécial aux lauréats. Diffusé à 10 000 exemplaires auprès des architectes, des maîtres d'ouvrage publics et privés, le magazine est très apprécié des lauréats qui y trouvent une belle vitrine pour leurs réalisations. La cinquième édition du Grand prix sera lancée en 2020.

© Atelier Bettinger Desplanques / Paul Kozlowski

Grand Prix La Tuile Terre Cuite Architendance 2018, Logements individuels et collectifs, Etainhus (76), Atelier Bettinger Desplanques.

1.2 COMMISSION BRIQUE DE STRUCTURE

Observatoire des Bureaux d'Études Thermiques : la RE2020 au cœur des préoccupations

La 6ème édition de l'Observatoire des Bureaux d'Études Thermiques (BET) a été réalisée par BatiEtudes en décembre 2019 auprès de 300 Bureaux d'Études Thermiques pour comprendre les attentes de ces prescripteurs incontournables de la brique tant en collectif, où elle a multiplié par 4 ses parts de marché en 10 ans, qu'en maison individuelle, son segment historique.

Cette enquête fait ressortir quelques axes importants pour comprendre et accompagner les Bureaux d'Études Thermiques, particulièrement dans le contexte des travaux préparatoires à la RE 2020.

Ainsi, 96% des Bureaux d'Études interrogés pensent que l'amélioration de la performance thermique du bâtiment reste un enjeu majeur pour la construction. En termes de méthodes, 94% des BE pensent que pour optimiser un projet, il faut privilégier un bâti performant et ensuite choisir des équipements efficaces. 97% des BE estiment aussi qu'un bâti thermiquement performant est un excellent moyen pour limiter les consommations d'énergie durant la vie du bâtiment. Autre information qui prend tout son sens dans ce contexte : 62% des BE pensent que la RE2020 risque de manquer d'ambition sur la partie énergie.

Quant à leur regard sur la brique, près de deux tiers des BET considèrent pertinente la réponse globale de la brique à la future RE, cependant il existe un décalage entre la perception « énergie » et « carbone » : 67% des BE considèrent ainsi pertinente la réponse sur la partie énergie et 54% sur la partie carbone. Forts de ce constat, les briquetiers préparent une campagne d'information en direction des professionnels « Avec la brique, c'est simple de faire durable » qui sera lancée en 2020 pour rappeler l'ensemble des atouts de la brique terre cuite pour répondre aux enjeux de la construction durable.

Le NF DTU 26.1 « Travaux d'enduits de mortiers » est entré en révision

Suite à l'examen systématique réalisé sur le NF DTU 26.1 en 2013, sa révision était envisagée comme une mise à jour simple, c'est le sens de la lettre de mission du BNTEC rédigée en 2017 pour l'introduction dans son programme de travail.

En 2019, pendant les travaux de la Commission P15E « Enduits de mortiers », les entreprises de travaux ont indiqué que le DTU en vigueur présentait des difficultés sur le terrain et ont demandé un texte plus explicite.

Il est donc prévu que l'UNEEF (Union Nationale des Entrepreneurs d'Enduits de Façade de la FFB) prépare un projet de texte pour répondre à ce besoin, en reprenant le contenu du NF DTU 26.1 en vigueur depuis 2008, et le soumette à la Commission P15E.

En parallèle, la FFTB a créé un groupe de travail miroir pour suivre ces travaux. Des documents à destination des équipes présentes sur le terrain y sont aussi élaborés pour diffuser les bonnes pratiques de la profession.

Collaboration et échanges avec les maçons, enduiseurs et plâtriers

La FFTB participe à de nombreux travaux avec ses parties prenantes homologues. Ainsi le groupement des briquetiers a participé activement aux Rencontres de la Maçonnerie et du Gros Œuvre à Bordeaux en Septembre en contribuant aux Tables Rondes professionnelles de l'UMGO (Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre) et de l'UNEEF (Union Nationale des Entrepreneurs d'Enduits de Façade de la FFB) sur les sujets de travail commun (RE2020, pose au pistolet, enduction des briques…).

Francis Lagier, administrateur, a porté la parole de la FFTB et les bonnes pratiques de la filière terre cuite en termes de FDES, baisse des émissions de gaz à effet de serre, projets de R&D… en intervenant dans une table ronde intitulée « RE2020, bilan carbone, économie circulaire : quel impact pour nos métiers ? ».

La FFTB a également participé aux journées professionnelles de la construction organisées par la CAPEB en avril à Nice via un stand et en participant à la table ronde de l'Union nationale des artisans plâtriers.

Briques terre cuite : 1ère famille de matériau de construction dans AcouSYS

Les bureaux d'études acoustique et les cabinets d'architecte disposent désormais dans le logiciel acoustique AcouSYS (V4) d'un choix de dix briques de terre cuite de 20 cm associés aux trois complexes ITI les plus répandus sur le marché de la construction en logement, le polystyrène expansé (PSE), le polystyrène expansé élastifié (PSEE) et la laine minérale (LM).

Chaque utilisateur d'AcouSYS v4 a maintenant accès à :

- Une nouvelle famille de matériau : « briques de terre cuite » regroupant 10 briques de 20 cm. Chaque brique sera associée à ses paramètres mécaniques déterminés.
- Dix projets exemples, avec désignation commerciale du produit, présentant les résultats de 70 modélisations de spectres R et des indices Rw+C et Rw+Ctr d'affaiblissement acoustique de :

→ 10 murs de briques sans doublage,

→ 20 murs de briques avec un complexe de doublage ITI en PSE,

→ 20 murs de briques avec un complexe de doublage ITI en PSEE,

→ 20 murs de briques avec un complexe de doublage ITI en laine minérale.

1.3 COMMISSION BRIQUE APPARENTE

Des outils dédiés pour inspirer les architectes

Pour renforcer l'essor des différentes familles de briques, plaquettes, bardeaux dont les qualités tant techniques qu'esthétiques sont reconnues par de plus en plus d'architectes, des outils qui leur sont dédiés ont été développés. Une collection de cinq vidéos a ainsi été créée et diffusée via le site web et les réseaux sociaux : Terre de créativité, Terre à part, Terre de confort, Terre de résistance et Terre du futur permettent de découvrir plusieurs dizaines de réalisations.

Autre outil, cette fois diffusé à 10 000 exemplaires, le numéro 15 de Terre d'Architecture qui contenait aussi un cahier spécial venant en complément de « Façades en terre cuite, nouvelles expressions », le tiré à part co-édité avec le magazine D'A diffusé à tous les abonnés du magazine comme aux écoles d'architecture, maisons de l'architecture…

FDES plaquettes et briques apparentes disponibles en ligne

Les plaquettes et briques apparentes de terre cuite sont d'un attrait architectural indéniable, tant est grande la diversité de couleurs, de tailles et de textures de surface qu'elles autorisent.

Afin de faciliter le processus de conception des ouvrages qui les intègrent sur le plan environnemental, la filière met à disposition deux nouvelles FDES collectives portées par le CTMNC, sur la base de la norme NF EN 15804+A1 et son Complément national* : Plaquette de parement et Brique apparente (janvier 2019).

Ces documents sont librement consultables sur la base INIES (https://www.inies.fr/accueil/)

CTMNC

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DE LA PLAQUETTE TERRE CUITE

Déclaration Environnementale de Produit (DEP) Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) de la plaquette terre cuite

Janvier 2019

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025 :2010, NF EN 15804+A1 :2014 et son complément national NF EN 15804/CN : 2016

FDES générée avec l'outil Ev-DEC développé par EVEA.

REALISATION :

Elodie Richeriet
CTMNC, 17 rue Letellier 75739 Paris CEDEX 15
Tel : +33 (0)1 45 32 77 65
www.ctmnc.fr

CTMNC

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DE LA BRIQUE APPARENTE

Déclaration Environnementale de Produit (DEP) Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) de la brique apparente

Janvier 2019

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025 :2010, NF EN 15804+A1 :2014 et son complément national NF EN 15804/CN : 2016

FDES générée avec l'outil Ev-DEC développé par EVEA.

REALISATION :

Elodie Richeriet
CTMNC, 17 rue Letellier 75739 Paris CEDEX 15
Tel : +33 (0)1 45 32 77 65
www.ctmnc.fr

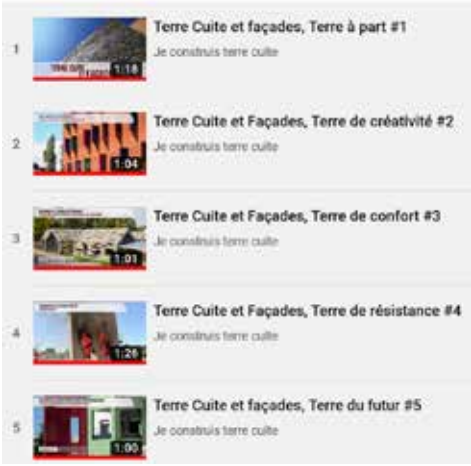

* NF EN 15804+A1 Avril 2014 & NF EN 15804/CN Juin 2016 : Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction

1.4 COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accompagnement des industriels pour l'allocation des quotas de CO_2

La mise en place de la phase IV (2021-2030) du système d'échange des quotas de CO_2 nécessite la mise à jour des données d'émissions avec un double objectif :

- Établir pour la nouvelle phase, le montant des allocations de quotas gratuits pour chaque site industriel ;
- Déterminer les valeurs révisées des Benchmarks (Produit, Chaleur, Combustible).

Chaque industriel soumis à la directive a donc déposé :

- Une déclaration relative aux données de référence 2014-2018 vérifiée et reconnue satisfaisante (« Questionnaire NIMs ») ;
- Le Plan méthodologique de surveillance (PMS) qui a servi de base à la déclaration ;
- Un rapport de vérification établi par un vérificateur accrédité portant sur la déclaration des données de référence, mais aussi sur le plan méthodologique de surveillance, reconnaissant ce dernier conforme au nouveau règlement AVR (2018/2067).

Les dossiers ont été examinés par les autorités françaises puis transmises à la Commission européenne. Au terme de l'évaluation des NIMs, les valeurs des benchmarks 2021-2025 seront publiées au printemps 2020 et l'acte délégué sera adopté à la fin de la même année.

Afin d'aider les industriels dans ces démarches, la FFTB et le CTMNC ont sollicité le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique) pour organiser en mars 2019 une journée de formation qui a permis d'identifier les évolutions du SEQE en phase IV et de mieux comprendre comment remplir les fichiers NIMs.

Un Engagement pour la Croissance verte entre l'État, la FFTB et le CTMNC

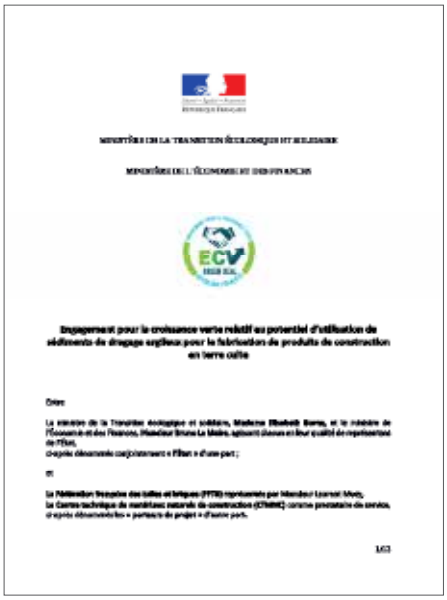

Attentive depuis de nombreuses années à une gestion durable et raisonnée des ressources, la filière terre cuite a souhaité renforcer ses démarches en ce sens.

Une thèse avait démontré qu'il se dépose chaque année dans les ports, les barrages, les estuaires, 20 millions de m^3 de sédiments argileux. Ajoutés à des mélanges de production, une partie de ces sédiments (5 millions de m^3) pourrait être utilisable pour la fabrication de produits de terre cuite.

Fin novembre 2019, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances ont signé avec la Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB) et le Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction (CTMNC) un Engagement pour la Croissance Verte (ECV) sur le potentiel d'utilisation des sédiments argileux de dragage pour la fabrication des produits de construction en terre cuite.

Cet ECV accompagne le projet pilote SEDIBRIC, expérimentation concrète menée en Normandie sur la valorisation des dépôts de dragage du Port du Havre à laquelle participe le CTMNC.

Les engagements pour la croissance verte visent à renforcer le partenariat entre l'État et les porteurs de projets privés. Établis pour une durée de trois ans, les engagements pour la croissance verte ont un double objectif :

- Lever les freins identifiés par les acteurs économiques et notamment ceux liés à l'innovation pour la transition écologique ;
- Valoriser les projets innovants en matière d'économie circulaire pour en assurer la diffusion à l'ensemble de la filière concernée.

7ème rapport Développement Durable de la Filière Terre Cuite

L'édition 2018 du Rapport Développement Durable de la filière, enrichie de 11 nouvelles fiches bonnes pratiques dont un dossier consacré aux initiatives bas carbone, présente comme chaque année l'évolution de 12 indicateurs de performance (environnementale, économique et sociale).

L'évolution des indicateurs en 2018 est globalement positive :

- L'efficacité énergétique s'améliore ;
- Les émissions spécifiques en CO_2 diminuent.

Ainsi, entre 2000 et 2018, les émissions de CO_2 générées par la fabrication des produits de terre cuite ont été diminuées de 37 % (17% en émissions spécifiques) alors que dans le même temps les performances thermiques n'ont pas cessé d'augmenter (Rth multipliée par 2).

- Le taux d'énergie renouvelable atteint un niveau record (11%) faisant de l'industrie française le leader du secteur européen de la terre cuite ;
- La mixité dans les entreprises augmente (femmes, juniors, seniors…).

Projet de Loi Économie Circulaire et antigaspillage – REP « Déchets du Bâtiment »

Présenté au Conseil des Ministres le 10 juillet 2019, le projet de loi s'articule autour de quatre ambitions :

- Sortir du tout jetable ;
- Consommer plus sobrement ;
- Lutter contre l'obsolescence programmée ;
- Arrêter de gaspiller nos ressources.

Parmi les mesures proposées figure la mise en place, au 1er Janvier 2021, d'une responsabilité élargie des producteurs (REP) assurant la reprise gratuite des déchets (triés) du bâtiment.

Dans le cadre de la REP, il est fait obligation à ceux qui élaborent, fabriquent, manipulent, traitent, vendent ou importent des produits générateurs de déchets du bâtiment de prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée de manière collective, au travers d'un éco-organisme.

L'ADEME est chargée de réaliser courant 2020 une étude de préfiguration comprenant deux parties :

- La première partie consistera en un état des lieux des produits et matériaux mis sur le marché, des produits et matériaux en fin de vie et en un état des lieux des modes de collecte et de traitement des déchets ;
- La seconde, plus stratégique, fournira des recommandations sur le système le plus approprié pour financer la reprise gratuite des déchets triés, la création de nouvelles déchetteries, entre autres, ou le nettoyage des dépôts sauvages.

Au terme de ce travail, prévu pour s'achever fin 2020, l'ADEME présentera ses recommandations au Ministère, qui décidera du système à mettre en place. Le Gouvernement lancera ensuite un appel d'offres, afin de trouver un ou des organismes pour gérer la filière REP.

La filière terre cuite est très attentive à l'avancée de ces travaux.

Révision du BREF « Céramique »

La directive IED (Industrial Emission Directive) définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles entrant dans son champ d'application.
Le processus aboutit à la création de documents de référence dits « BREF » (Best available techniques REFerence document). Dans chaque BREF, des meilleures techniques disponibles (MTD) ont été définies afin de prévenir les pollutions de toutes natures et atteindre le plus haut niveau de performance environnementale.

Les exploitants des installations IED (répondant aux critères français*) doivent mettre en place des mesures de prévention appropriées, notamment en ayant recours aux meilleures techniques disponibles pour s'assurer de ne pas dépasser les valeurs limites d'émission définies pour chaque polluant par la réglementation.

Le secteur de la céramique relève d'un BREF qui a été publié en 2007 et dont la révision a été lancée par l'U.E. en juillet 2019. Les travaux pilotés par l'IPPC aboutiront à l'adoption des conclusions MTD (Meilleures Techniques Disponibles) et à la publication du BREF révisé (probablement mi 2023).

Un « groupe miroir » (FFTB, CICF, INERIS, industriels) a été créé afin d'élaborer la position française avant le lancement des travaux, probablement en mai 2020. Le groupe s'est accordé sur :

- Le périmètre du document ;
- Les KEI (« Key Environmental Indicators ») ;
- La structure du document / les besoins de révision.

Par la suite un questionnaire sera adressé à chaque industriel.

* Capacité de production supérieure à 75 tonnes par jour, et dans un four avec une capacité supérieure à 4 mètres cubes et une densité d'enfournement de plus de 300 kg/m³ par four

Feuille de route Usine bas carbone : concevoir « l'usine Terre cuite de demain »

Dans sa feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, la Commission Européenne fixe aux secteurs industriels un objectif ambitieux : baisser de 90% leurs émissions de CO_2 par rapport à 2005.

L'industrie de la terre cuite contribue pour moins de 0,2% du total des émissions en CO_2 de la France (0,01% au niveau européen). Ces émissions sont majoritairement liées aux combustibles utilisés pour la cuisson et/ou le séchage des produits et le reste résulte de la décarbonatation des matières premières. Pour réduire ses consommations énergétiques, l'industrie de la terre cuite procède depuis 1990 à l'amélioration incrémentale des installations : généralisation de la récupération de l'air chaud du four pour alimenter le séchoir, meilleure régulation et conduite informatisée des séchoirs et des fours, recours aux énergies renouvelables (biomasse et biogaz notamment) etc.

La filière a confié en 2018 au CTMNC une mission ambitieuse pour réaliser un état de l'art des installations (bilan des consommations, technologies utilisées…), identifier les pistes de réduction des émissions carbone et en particulier les technologies de rupture pour au final, pouvoir proposer

à chaque usine les solutions les plus adaptées. Ce sont ainsi plus de 30 pistes et solutions qui ont été identifiées, au potentiel et à l'accessibilité variés.

Elles alimenteront les futurs projets R&D dont la dimension internationale a été validée par les rencontres et les échanges avec des institutions et organisations françaises et européennes, des acteurs industriels (fabricants, équipementiers, énergéticiens, ingénieristes…). La feuille de route témoigne de l'engagement fort de la filière pour se doter d'une industrie compétitive et décarbonée.

1.5 COMMISSION SOCIALE

Cérémonie de remise des CQP le 16 mai 2019

La Branche se mobilise dans le développement de la formation continue de ses salariés, afin d'anticiper et de préparer les ressources humaines nécessaires pour l'avenir de la profession, en assurant le transfert des compétences et l'expertise de certains métiers en production et maintenance.

Initié en 2006, le dispositif de formation de la branche propose à date quatre Certifications de Qualifications Professionnelles (« CQP ») : le CQP « chef d'équipe », le CQP « préparateur de terre », le CQP « conducteur des installations automatisées » et le CQP « technicien de maintenance » qui permet d'accueillir des salariés de la profession qui s'inscrivent dans un parcours évolutif au sein de nos métiers.

Le 16 mai 2019, le Président de la FFTB remettait à 28 lauréats de la Branche leurs diplômes CQP (dont la première promotion

de CQP Technicien de Maintenance), rappelant l'attachement de la profession à la réussite de ses salariés. Il a également félicité les diplômés et leurs tuteurs pour leur investissement personnel leur permettant de confirmer l'acquisition de compétences et de valoriser leur expérience professionnelle dans leur parcours individuel.

La modularisation des CQP en blocs de compétences

Les blocs de compétences sont définis par le Code du travail (article L. 6113-1) comme étant des « ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées ». Ils ont pour finalité un accès modulaire et progressif à la certification dans le cadre d'un parcours de formation.

Pour que le salarié qui désire s'engager dans un processus de Certifications de Qualifications Professionnelles (« CQP») puisse désormais cibler les compétences dont il a besoin et construire son parcours par étape, les partenaires sociaux de la Branche des Tuiles et Briques ont constitué des blocs de compétences pour les quatre CQP existants dans la filière.

Transformation des OPCA en OPCO

Depuis le 1er janvier 2020, à la suite du regroupement des OPCA en OPCO (Opérateurs de Compétences), la Branche des Tuiles et Briques a été rattachée à l'Opérateur de Compétences Interindustriel (OPCO2i). Ce rattachement répond à une logique de filière pour créer des ensembles cohérents en termes de métiers, de compétences, de mobilité ou encore d'enjeux liés à la formation.

La mission de l'OPCO2i est d'informer, conseiller et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets en ressources humaines, compétences, formation et apprentissage.

L'OPCO2i a pour ambitions de :

- Créer une synergie forte entre des secteurs interindustriels confrontés à des problématiques et des besoins similaires ;
- Sécuriser les recrutements, pérenniser l'emploi, développer les compétences des salariés et contribuer ainsi à soutenir la performance des entreprises ;
- Mutualiser et dynamiser les stratégies emploi-formation et apprentissage impulsées par l'ensemble des secteurs ;
- Assurer un service au plus proche des besoins des entreprises et de leurs salariés avec la création de 12 délégations régionales.

Rapprochement des conventions collectives

Dans le cadre de la volonté gouvernementale de restructurer les branches professionnelles, et d'atteindre un objectif d'un peu moins de cent branches, la Branche des Tuiles et Briques a fait le choix d'engager un rapprochement volontaire avec la branche des Industries de Carrières et Matériaux de construction identifiée sous les codes IDCC 87/135/211.

Un accord de méthode a été signé à cet effet le 1er octobre 2019 entre la FFTB et la CFDT, la CFTC et FO. Cet accord a été étendu par avis du Ministre du travail le 10 janvier 2020.

En conséquence, tout au long de l'année 2020, les organisations patronales de la branche des Tuiles et des Briques et des Industries de Carrières et Matériaux de construction, ainsi que leurs organisations syndicales, se rencontreront à intervalles réguliers afin d'établir une méthode permettant de définir les thèmes pouvant faire l'objet d'un socle commun pour établir une nouvelle convention collective. Les thèmes spécifiques liés à des situations différentes pourraient figurer dans des annexes sectorielles.

Liste paritaire ECAP

Pour augmenter le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap et simplifier le dispositif existant, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, publiée le 6 septembre 2018, apporte plusieurs modifications à l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap (OETH), et en particulier, depuis 1er janvier 2020, la déclaration obligatoire de l'effectif de ces travailleurs pour toutes les entreprises d'au moins 20 salariés.

Dans ce cadre, les branches professionnelles ont dû engager des négociations en vue d'élaborer des propositions pour réviser la liste des Emplois exigeant des Conditions d'Aptitude Particulière (ECAP) – qui n'avait pas été actualisée depuis 2008. Cette liste permet de moduler le montant de la contribution annuelle pour le fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les partenaires sociaux ont maintenu et complété la liste des ECAP de la Branche par d'autres emplois présentant les mêmes contraintes. Le 21 octobre 2019, cette liste a été déposée au Ministère du Travail. Le décret modifiant la liste des ECAP n'est toujours pas paru à ce jour et est donc attendu.

Surélévation Hôtel X0, Paris, Pierre Monmarson Architecte

1.6 COMMISSION STATISTIQUES

Agrément et délégation

La FFTB est une fédération professionnelle agréée par le Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exécution des enquêtes publiques de la branche.

À ce titre, elle a la délégation de l'INSEE pour la collecte et la production des données statistiques pour la branche des tuiles et briques ainsi que des autres produits de construction en terre cuite.

Les enquêtes statistiques publiques réalisées dans le cadre de cette délégation ont pour but la mesure de la production industrielle de la branche sur une base de périodicité mensuelle.

Chaque année, la FFTB établit un document de synthèse largement diffusé sous la forme d'une plaquette disponible également en téléchargement sur le site www.fftb.org.

Résultats de la profession : la production se stabilise en 2019

La légère progression de la production des tuiles a compensé la légère baisse de celle des briques et autres produits en terre cuite.

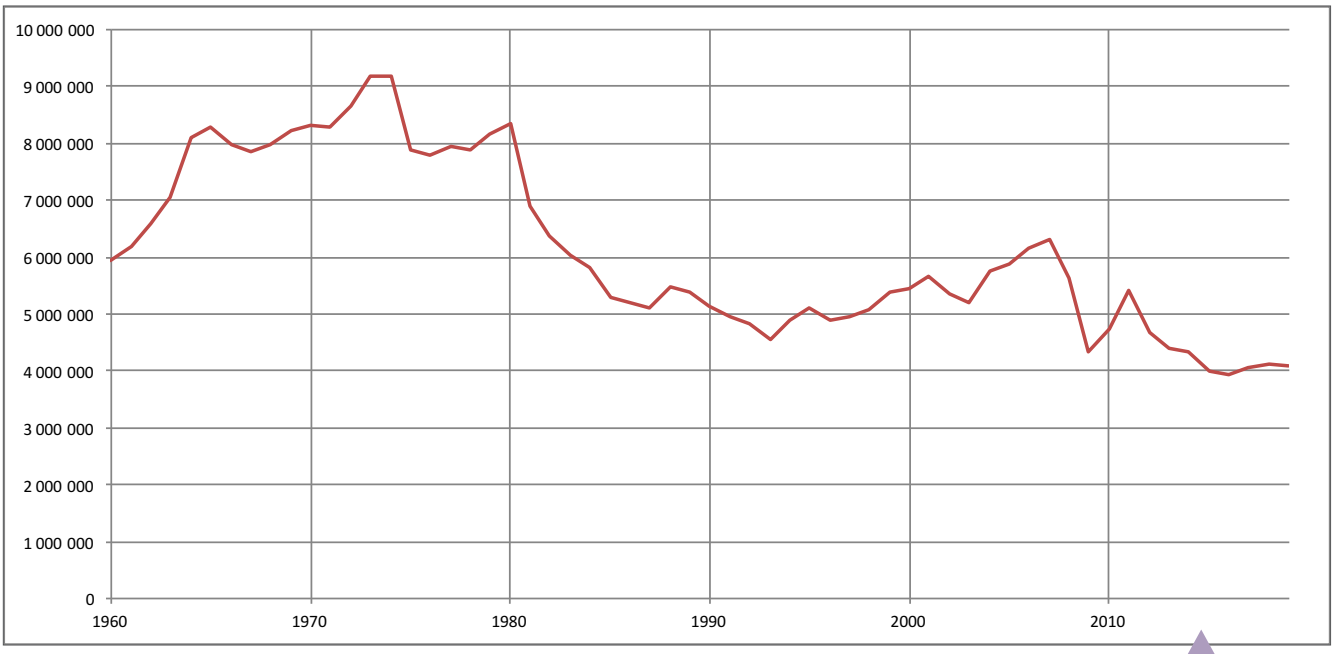

Évolution de la production de terre cuite en France (en Tonnes)

AFFAIRES PUBLIQUES

2.1 EUROPE

Révision de la Roadmap CERAME - UNIE

La feuille de route de l'industrie céramique européenne « Paving the Road to 2050 » date de 2012.

Le document soulignait le besoin :

- D'une approche globale des produits (cycle de vie complet, multi indicateurs, durée de vie…) ;
- D'un cadre légal stable et de soutiens financiers pour l'investissement.

Il concluait que dans l'hypothèse où la moitié des fours serait électrifiée dans la période 2030-2050 et le restant alimenté en syngas ou biogaz combiné au gaz naturel, les émissions ne pourraient être réduites que d'environ 78% par rapport au niveau de 1990 au lieu de l'objectif de 83 à 87% fixé par la Commission européenne, principalement en raison des émissions inévitables de process).

Le renforcement des ambitions de l'Europe (atteindre la neutralité carbone en 2050) et l'émergence de nouvelles technologies (utilisation d'hydrogène, amélioration des équipements, capture du CO_2…) justifient la mise à jour de la feuille de route sectorielle. Les travaux engagés en 2019 comprennent :

- Un inventaire et un classement des solutions « bas carbone » (disponibles immédiatement, à l'état de pilote, nécessitant un développement important ou en rupture technologique) ;
- L'élaboration de scénarii de réduction des émissions.

La publication du document est attendue pour le 1er semestre 2020.

Étude RAMBOLL – BREF « Céramique »

Le processus dit de « Séville » est un processus collaboratif mis en place dès 1997 et institutionalisé en 2011 par la Directive IED destiné à mettre à jour les documents « BREF ». C'est un lieu d'échanges d'informations entre les États membres (par le biais des experts techniques les représentant), les industriels, les organisations non-gouvernementales ainsi que les services de la Commission.

Afin de préparer ce travail la Fédération Européenne des Tuiles et Briques (TBE) a lancé une étude avec le bureau d'études Ramboll qui servira à étayer ses positions.

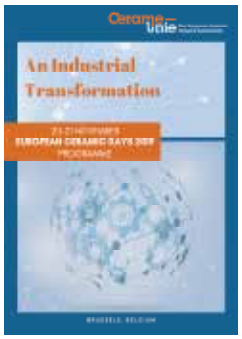

Nouveau Parlement européen : lancement du forum EPCF

Les élections européennes de mai 2019 ont entraîné un profond renouvellement de la composition du Parlement Européen. Il en est donc de même pour l'EPCF (European Parliament Ceramic Forum) qui est depuis 1994 un forum conçu pour faciliter le dialogue entre les institutions européennes et les industries européennes de la céramique.

En amont des élections européennes, la FFTB a eu une démarche pour sensibiliser les candidats français sur les enjeux de la filière industrielle terre cuite en France et en Europe.

Les journées européennes de la céramique, European Ceramic Days, organisées par Cerame-Unie les 21 et 22 novembre 2019 à Bruxelles ont été le cadre du forum annuel de l'EPCF, présidé par Madame Inmaculada RODRÍGUEZ-PIÑERO, députée européenne et Présidente de l'EPCF. Chacun s'est félicité des échanges conviviaux et fructueux avec les parlementaires et délégations présentes en même temps que la célébration des 25 ans de l'EPCF.

2.2 FRANCE

Promotion de la Maison Individuelle

La FFTB a engagé une démarche active de rencontres et d'échanges auprès de nombreux acteurs de la construction, de la politique d'aménagement du territoire, de la maîtrise d'œuvre pour remettre en perspectives les atouts de la maison individuelle dont les qualités sont parfois ignorées voir dénigrées.

3 grands axes ont donc été proposés et argumentés, lors de ces rencontres :

- Performances environnementales ;
- Performances économiques (pour le secteur de la construction, pour l'individu et la collectivité) ;
- Performances sociales (rapprochement de la nature, attrait de la vie rurale, développement de nouvelles solidarités…).

Vendredi Architecture & Urbanisme, logements sociaux en Vendée (85)

Préparation de la RE2020

La FFTB est investie dans les actions de défense de la filière des producteurs de matériaux et produits de construction et participe activement, à ce titre, aux travaux de l'AIMCC.

Prévue par la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018, la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs, la RE2020, remplacera la RT2012 à partir du 1er janvier 2021.

La RE2020 s'appliquera aux bâtiments neufs et aura pour objectifs de :

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments neufs en phases construction et exploitation ;
- Prendre en compte et limiter l'inconfort des usagers de ces bâtiments en été.

Pendant l'année 2019 se sont déroulées parallèlement :

- Une phase de travaux techniques préparatoires par le biais de 16 GE (Groupes d'Expertise) ;
- Une phase de concertation par le biais de 4 GC (Groupes de Concertation) sur les thèmes : la méthode d'évaluation, les données, la faisabilité technico-économique des niveaux d'exigences et l'accompagnement des acteurs et la communication.

Les résultats de ces simulations alimenteront une phase de concertation prévue au printemps 2020 visant à définir les critères et les niveaux de performance.

Tant au titre de l'AIMCC que pour contribuer à l'information et au positionnement de la filière terre cuite, la FFTB est et reste mobilisée sur ce sujet.

Vendredi Architecture & Urbanisme, logements sociaux en Vendée (85)

Atelier Bettinger Desplanquez, logements groupés et individuels à Etainhus (76)

2ème ordonnance ESSOC publiée (simplification des normes de la construction)

Il y a deux ans et demi, le ministre Jacques Mézard et le secrétaire d'État Julien Denormandie annonçaient l'ambition du gouvernement d'engager un « choc de simplification » des réglementations en matière de construction. Un an plus tard, la loi ESSOC autorisait le gouvernement à prendre par ordonnances toutes les mesures relevant du domaine de la loi pour mettre en œuvre cette simplification et ainsi favoriser l'innovation dans les projets de construction.

La première ordonnance, publiée le 31 octobre 2018, a introduit le « permis d'expérimenter » en définissant les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage peuvent déroger aux dispositions constructives applicables à une opération en apportant la preuve de l'atteinte de résultats équivalents.

La deuxième ordonnance visait à pérenniser ce principe de solution d'effet équivalent par la réécriture en objectifs de résultats de la partie législative (environ 200 articles) du Livre I du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH). L'Ordonnance n° 2020-71 a été publiée le 29 janvier 2020 au journal Officiel et prévoit qu'une solution innovante, respectant les objectifs de résultats fixés par la réglementation, peut ainsi être utilisée sur un chantier, après que sa validité aura été attestée par un organisme certificateur.

Il restera encore des travaux sur la partie réglementaire du CCH (environ 400 articles) rendus nécessaires, d'une part pour assurer la cohérence formelle des décrets vis-à-vis de la nouvelle partie législative, et d'autre part pour définir les modalités d'application du dispositif de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent. Ces décrets seraient publiés avant le 1er juillet 2021, et conditionnent l'entrée en vigueur du nouveau livre I du CCH. La FFTB veille à ce que ces simplifications ne soient pas défavorables à l'utilisation des produits de terre cuite.

COMMUNICATION

La ville rêvée des enfants dans un livre souvenir

En novembre 2018, une exposition dans la chapelle du Couvent des Récollets de la Maison de l'architecture d'Île-de-France avait permis à plusieurs milliers de visiteurs de découvrir la maquette géante créée par plus de 1 700 enfants de 71 classes d'écoles maternelles et primaires du 10ème arrondissement de la ville de Paris.

Cette ville rêvée composée avec 30 000 petits éléments en terre crue ou cuite et plus d'une tonne d'argile fournis par les fabricants de la Fédération Française des Tuiles et Briques est désormais présentée dans un livre souvenir, édité par la FFTB.

L'ouvrage est illustré de plusieurs dizaines de photos et visuels de la maquette dont quelques vues panoramiques sous forme de frises à déplier qui permettent de se rendre compte de la créativité, de la poésie et de l'émotion qui émanent de cette extraordinaire réalisation et aventure humaine.

Convention annuelle de la filière terre cuite 2019 à Lille

Pr Zoubeir Lafhaj

La Convention annuelle de la filière terre cuite s'est tenue en 2019 à Lille dans le cadre à la fois chargé d'histoire et de modernité de la CCI de Lille.

Outre les travaux des différentes commissions et comités de pilotage et l'Assemblée Générale de la FFTB, les participants ont suivi et vivement apprécié l'intervention du Pr Zoubeir Lafhaj qui a clôturé la première journée de travail.

Sur le thème « Démystification de l'industrialisation en Construction », le Professeur Docteur Zoubeir Lafhaj, Docteur en génie civil, professeur à l'École Centrale de Lille, Professeur des Universités, titulaire de la Chaire de Recherche industrielle « Construction 4.0 » a passionné son auditoire dans une présentation qui au travers d'exemples concrets, a donné un éclairage sur les difficultés liées à l'acte de construire, et analysé les nouveaux outils mis à la disposition de ce secteur pour innover et changer l'organisation du processus de construction.

Première participation de la FFTB au Congrès de l'UNSFA à Strasbourg

L'UNSFA (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) a tenu son congrès à Strasbourg en octobre 2019, Congrès exceptionnel car célébrant les 50 ans de l'Union.

Outre la présence de plusieurs fabricants, la filière terre cuite a souhaité illustrer son soutien et son attachement à l'échange avec les architectes en participant à ce congrès anniversaire.

« Développement durable et croissance verte : où en est la filière terre cuite ? » était le thème choisi pour l'intervention durant le congrès, ce fut l'occasion de présenter les démarches engagées, les travaux de recherche et développement en cours, la feuille de route usine bas carbone et les actions mises en œuvre par la filière pour diminuer son impact sur l'environnement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE
TUILES & BRIQUES

Le Conseil d'Administration et les collaborateurs de la FFTB saluent la mémoire de Bruno Martinet disparu au mois de mars 2020. Il fut Directeur Général de la Fédération Française des Tuiles et Briques de 2003 à 2017.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

→ Laurent MUSY (Président)	Terreal
→ Gilles BERNARD	Briqueteries du Nord
→ Roland BESNARD	Bouyer-Leroux
→ Pierre-Alexandre CHEMINEL	Bouyer-Leroux
→ Frédéric DIDIER	Wienerberger SAS
→ Emmanuel DOUILLET	Edilians
→ Jean-Baptiste FAYET	Terreal
→ Laurent FISCHER	BMI – Monier SAS
→ Pierre JONNARD	Edilians
→ Francis LAGIER	Wienerberger SAS
→ Vincent MONTABONEL	BMI - Monier SAS

PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019

→ Gilles BERNARD (Briqueteries du Nord)	Commission Briques Apparentes
→ Roland BESNARD (Bouyer-Leroux)	Commission Briques de Structure
→ Jean-Baptiste FAYET (Terreal)	Commission Tuiles
→ Olivier LAFORE (Edilians)	Commission Statistiques
→ Jean-François REGRETTIER (Bouyer-Leroux)	Commission Environnement et Développement Durable
→ Delphine SARRAZIN (BMI - Monier SAS)	Commission Sociale

© Luc Boegly

Périphériques Architectes, CRBC Centre de recherche bio-clinique (63)

FÉDÉRATION FRANÇAISE
TUILES & BRIQUES

17 rue Letellier 75015 Paris -

Tél. : 01 44 37 07 10 - **Fax :** 01 44 37 07 20 -

Email : fftb@fftb.org - @_FFTB_

www.fftb.org

www.latuileterrecuite.com

www.briques.org

www.briquedeparement.com

05/20 - Crédits photos : Adobe Stock, CTMNC, FFTB - Atelier Bettinger Desplanques, Luc Boegly, François Dantart, Félix-Faure, Paul Kozlowski, Sarah Markert, Gaela Blandy, Cécile Septet, Daisy Reillet - Création : www.bmg-system.com